

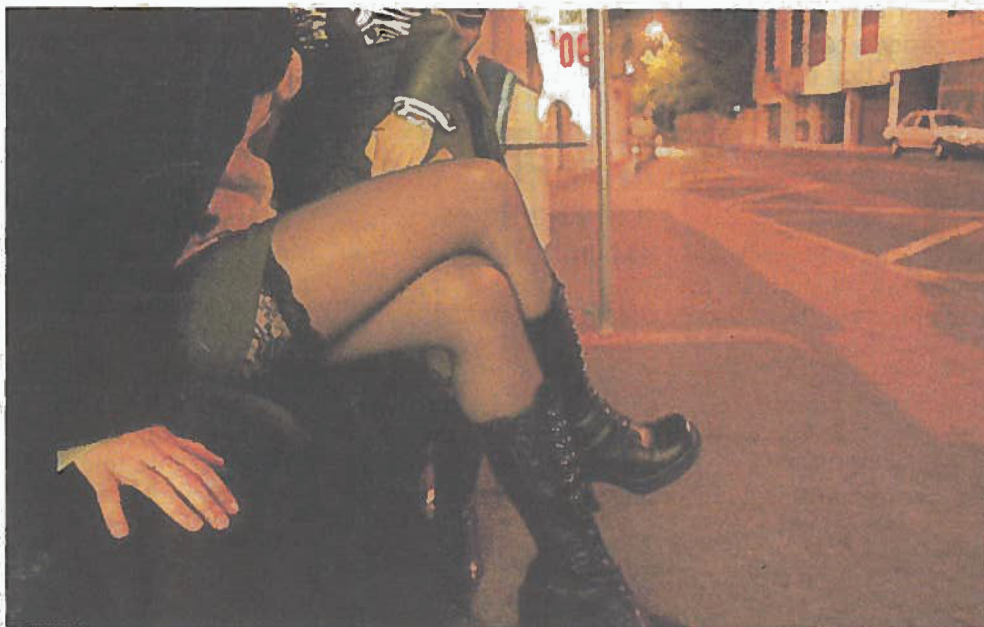
**JUSTICE.** Le verdict a été assorti d'une interdiction du territoire français

## Prison ferme aux proxénètes

**L'**enquête fouillée » de la section de recherche d'Angers et la « parfaite coopération des autorités franco-roumaines » - salués par le parquet - ont abouti mercredi soir vers 23 h. Le tribunal correctionnel a rendu son jugement à l'encontre d'un réseau de proxénètes qui a œuvré à Nantes entre 2006 et 2009.

**Un mac « dans toute son horreur », selon le procureur**

Genever Rostas, 39 ans, le mac « dans toute son horreur », selon le procureur, purgera 6 années de prison ferme et devra verser 60 000 € d'amende avant d'être exclu définitivement du territoire français. Angela Silaghi, son épouse, restera 3 ans derrière les barreaux avec la même exclusion. Leur fils, 21 ans, est reparti libre, condamné à 2 ans de prison. Les trois convoyeurs et surveillants de la dizaine de Rou-



Le fruit du racolage est estimé à 432 000 € par les gendarmes. Photo Archives Presse Océan

maines forcées de se prostituer pour le compte de la famille Rostas écotent de 15 mois de prison avec sursis.

### Sanctionnés

Le fruit du racolage est estimé à 432 000 € par les gendarmes. « Une petite entreprise familiale à but très lucratif », résumait Me Anne

Bouillon, avocate de la seule prostituée présente. Sa cliente, mère célibataire d'un petit garçon, arrive en France aguichée par la promesse de « quelques ménages à faire ». Elle déchant vite. « Le soir on devait sortir vers 19 h. On rentrait vers 2 h », racontait-elle à la barre. Elle vend son corps pour « un prix de départ

de 100 € » à jusqu'à « cinq hommes » par nuit. Quand le studio du 6, rue Lamoricière est déjà pris par une autre, elle attend dans l'escalier. « Ce commerce sordide l'a amenée à une lente érosion de soi, de sa dignité, de son humanité », soulignait son avocate. Elle lui obtient 10 000 € de provision. ■